



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 Juin 2019

Le 2019 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, MOYER Chantal, MM : CHEVALLIER Vincent, CROSNIER Michel, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaél, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, PINET Yves

Excusés ayant donné procuration : M. DANTON Jérémie à M. DATTÉE Pierre

Absents : Mme FAURIAT Corinne, M. VERGEON Laurent

Secrétaire de séance : M. PINET Yves

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- Sarl Amd Aubert: remise à neuf d'un pivot de sol de porte verre pour un montant de 452,40 € TTC.
- - FEPP: disque dur + barrette de mémoire, mise à jour de windows7 pro vers windows 10 pro pour un montant de 798,99 € TTC.
- Ted'Elec: fourniture et pose de Spot Led à l'entrée de la salle des loisirs pour un montant de 732,60 €TTC.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2019 est approuvé à l'unanimité complété par les modifications demandées par M MORTREUIL sur le PADD.

034/2019 - Décision modificative n°2 du budget communal.

Le Maire indique au Conseil :

- qu'il convient de procéder à l'amortissement sur deux ans de la facture de Ségilog de 2018 d'un montant de 2 527,20 € TTC,
- qu'il convient d'inscrire des crédits pour des intérêts moratoires.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2019 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 charges à caractère général, article 615231 entretien et réparations voirie : diminution de 200 €.

Chapitre 67 charges exceptionnelles, article 6711 intérêts moratoires et pénalités sur marchés : augmentation de 200 €.

6811 dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : augmentation de 1 264 €.

023 Virement à la section d'investissement: diminution de 1 264 €.

Section d'investissement:

Recettes:

28051 concession et droits similaires : augmentation de 1 264 €.

021 Virement de la section de fonctionnement: diminution de 1 264 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2019:

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 charges à caractère général, article 615231 entretien et réparations voirie : diminution de 200 €.

Chapitre 67 charges exceptionnelles, article 6711 intérêts moratoires et pénalités sur marchés : augmentation de 200 €.

6811 dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : augmentation de 1 264 €.

023 Virement à la section d'investissement: diminution de 1 264 €.

Section d'investissement:

Recettes:

28051 concession et droits similaires : augmentation de 1 264 €.

021 Virement de la section de fonctionnement: diminution de 1 264 €.

035/2019 - Décision modificative n°2 du budget de l'eau.

Le Maire indique au Conseil :

- qu'il convient de procéder à l'amortissement sur 49 ans du remboursement reçu par le Notaire Maître GAYOUT en 2018 pour les travaux de raccordement d'eau au 1^{er} lot vendu à la Rondellerie d'un montant de 638,92 € TTC,
- qu'il convient d'inscrire des crédits pour des intérêts moratoires.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget du service des eaux 2019 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 charges à caractère général, article 61523 entretien et réparations voirie : diminution de 150 €.

Chapitre 67 charges exceptionnelles, article 6711 intérêts moratoires et pénalités sur marchés : augmentation de 150 €.

Recettes :

777 quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice : augmentation de 13,04 €.

Chapitre 75 autres produits de gestion courante, article 7588 autres : diminution de 13,04 €.

Section d'investissement:

Dépenses:

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre section, article 13918 autres : augmentation de 13,04 €.

Chapitre 23 immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques : diminution de 13,04 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget du service des eaux 2019:

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 charges à caractère général, article 61523 entretien et réparations voirie : diminution de 150 €.

Chapitre 67 charges exceptionnelles, article 6711 intérêts moratoires et pénalités sur marchés : augmentation de 150 €.

Recettes :

777 quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice : augmentation de 13,04 €.

Chapitre 75 autres produits de gestion courante, article 7588 autres : diminution de 13,04 €.

Section d'investissement:

Dépenses:

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre section, article 13918 autres : augmentation de 13,04 €.

Chapitre 23 immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques : diminution de 13,04 €.

036/2019 - Décision modificative n°1 du budget de l'assainissement collectif.

Le Maire indique au Conseil :

- qu'il convient d'inscrire des crédits pour la maîtrise d'œuvre pour le chemisage du réseau d'assainissement collectif,
- qu'il convient de procéder à l'amortissement sur 59 ans du remboursement reçu par le Notaire Maître GAYOUT en 2018 pour les travaux de raccordement de l'assainissement au 1^{er} lot vendu à la Rondellerie d'un montant de 588,75 € TTC,

- qu'il convient d'inscrire des crédits pour des intérêts moratoires.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget du service assainissement 2019 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 charges à caractère général :

- article 6061 fournitures non stockables (eau, énergie...) : diminution de 860 €.
- article 61523 entretien et réparations voirie : diminution de 150 €.
- article 617 études et recherches : augmentation de 3 561 €.

Chapitre 014 atténuations de produits, article 706129 reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte : diminution de 217 €.

Chapitre 67 charges exceptionnelles, article 6711 intérêts moratoires et pénalités sur marchés : augmentation de 150 €.

Recettes :

777 quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice : augmentation de 9,98 €.

Chapitre 75 autres produits de gestion courante, article 7588 autres : diminution de 9,98 €.

Chapitre 74 subvention d'exploitation, article 748 autres subventions d'exploitation : augmentation de 2 484 €.

Section d'investissement:

Dépenses:

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre section, article 13918 autres : augmentation de 9,98 €.

Chapitre 23 immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques : diminution de 9,98 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget du service assainissement 2019:

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 charges à caractère général :

- article 6061 fournitures non stockables (eau, énergie...) : diminution de 860 €.
- article 61523 entretien et réparations voirie : diminution de 150 €.
- article 617 études et recherches : augmentation de 3 561 €.

Chapitre 014 atténuations de produits, article 706129 reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte : diminution de 217 €.

Chapitre 67 charges exceptionnelles, article 6711 intérêts moratoires et pénalités sur marchés : augmentation de 150 €.

Recettes :

777 quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice : augmentation de 9,98 €.

Chapitre 75 autres produits de gestion courante, article 7588 autres : diminution de 9,98 €.

Chapitre 74 subvention d'exploitation, article 748 autres subventions d'exploitation : augmentation de 2 484 €.

Section d'investissement:

Dépenses:

Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre section, article 13918 autres : augmentation de 9,98 €.

Chapitre 23 immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques : diminution de 9,98 €.

037/2019 - Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Le Maire indique que dans le cadre de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, il a signé avec la Préfecture d'Indre-et-Loire une convention le 6 juin 2017.

Toutefois, l'extension de la dématérialisation aux actes budgétaires dès 2012 et aujourd'hui à la commande publique, dans une démarche logique de non re-matérialisation suite à l'obligation de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à 25 000 euros (HT) depuis le 1er octobre 2018, nécessitent la signature d'un avenant à la convention passée qui n'intègre pas ces deux types d'actes.

En effet, les conventions signées aujourd'hui concernent tous les actes soumis au contrôle de légalité (réglementaires, budgétaires et ceux relatifs à la commande publique). Il ne s'agit pas pour la collectivité de signer une nouvelle convention mais uniquement un avenant intégrant les actes non compris lors de la signature de la convention initiale.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

038/2019 - Choix du maître d'œuvre pour le chemisage du réseau d'assainissement collectif.

Le Maire rappelle au Conseil que suite à l'étude diagnostique de l'assainissement collectif la commune envisage de réhabiliter son réseau d'assainissement en amiante-ciment rue Camille Mortier, rue des Écoles et rue Modeste Maréchal, sur une longueur de 686 mètres.

Cette opération est subventionnable au taux de 40% par l'Agence de l'eau.

Les crédits sont prévus en dépenses et en recettes à la décision modificative n°1 du budget de l'assainissement votée ce jour.

Une consultation de bureaux d'études a été réalisée, deux propositions ont été reçues.

Le 13 juin 2019, la commission eau et assainissement composé du Maire, de Dominique DELFOSSE et de Laurent VERGEON a ouvert les plis, a décidé d'admettre les sociétés candidates et a dressé le tableau suivant des propositions reçues:

- Infrastructures concept: 4 810 € HT soit 5 772 € TTC
- Safège: 6 175 € HT soit 7 410 € TTC

Le choix du bureau d'étude se fera sur la base des critères suivants :

- pour 40% le montant total des prestations en scindant par tranches,
- pour 30% l'adéquation des moyens humains et matériels affectés à cette opération,
- pour 30% le contenu des prestations prévues dans le cadre de l'offre qui devra scinder la maîtrise d'œuvre de la tranche ferme de celles des tranches conditionnelles.

La notation de ces critères et le classement en résultant figurent dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Prix	Moyens	Prestations	Total	classement
Infrastructures Concept	40	30	30	100	1
Safège	34	30	30	94	2

La commission a adopté ces notations et le classement et propose donc de déclarer la plus avantageuse l'offre présentée par la société Infrastructure Concept classée n° 1.

Le Maire propose donc de confier à la société Infrastructure Concept une mission de maître d'oeuvre pour le chemisage du réseau d'assainissement collectif, d'un montant de 5 772 € TTC.

Pierre DATTÉE ne prenant pas part à la délibération dans le cadre du pouvoir donné par Jérémie DANTON, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de confier à la société Infrastructure Concept une mission de maître d'oeuvre pour le chemisage du réseau d'assainissement collectif et autorise le maire à signer la convention correspondante pour un montant de 5 772 € TTC.

Arrivée de M. MARTINEZ Christophe à 20h30.

039/2019 - Choix de l'assureur pour l'assurance statutaire du personnel.

Le Maire a reçu une proposition commerciale relative à l'assurance du personnel de CIGAC via GROUPAMA.

Actuellement la commune est couverte par SOFAXIS via le Centre de Gestion 37.

Un tableau comparatif a été fait entre SOFAXIS et GROUPAMA (GIGAC).

Le coût annuel serait de 5 567 € chez CIGAC et 5 704 € chez Sofaxis sur la base de 2018 soit un écart de 137€, par ailleurs dans ce cas Groupama fait une réduction de 15% sur le contrat Villassur, l'écart total serait de 734 €.

Après la présentation de ce tableau comparatif, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de CIGAC avec une franchise de 15 jours, identique à l'actuelle.
- donne pouvoir au Maire pour la signature du dit contrat d'assurance et la résiliation du contrat actuel avec Sofaxis.

040/2019 - Fixation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la scolarisation d'enfants d'autres communes pour l'année scolaire 2019-2020.

Il convient de réactualiser les tarifs de participation pour la scolarisation à Saunay d'enfants d'autres communes à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Le Maire présente au Conseil le coût de scolarisation à la charge de la commune, établi à partir du compte administratif 2018 des dépenses de fonctionnement. Celui-ci s'élève à 937,48 € pour un élève en classe élémentaire et à 1 686,75 € pour un élève en classe maternelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2019/2020 le montant de la participation décidée lors du Conseil du 26 mai 2006 :

- à **937,48 € pour un élève de classe élémentaire,**
- à **1 686,75 € pour un élève de classe maternelle.**

041/2019 - Fixation des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaires pour l'année 2019-2020.

Il est rappelé au Conseil que pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs facturés aux familles pour la cantine et la garderie sont :

- Cantine : √ maternelles 3.22 € TTC
√ primaires 3.38 € TTC
√ adultes 4.10 € TTC
- Garderie : √ demi-journée 1.44 € TTC
√ quart d'heure 0.31 € TTC

Il est proposé, pour l'année 2019-2020 d'augmenter de 2% les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2019-2020, pour la cantine et la garderie périscolaires soit :

- Cantine : √ maternelles 3.28 € TTC
√ primaires 3.45 € TTC
√ adultes 4.18 € TTC
- Garderie : √ demi-journée 1.47 € TTC
√ quart d'heure 0.32 € TTC

042/2019 - ALSH: périodes d'ouverture et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

Le Maire propose au conseil de se positionner, comme les années précédentes, sur les périodes de fonctionnement pour l'année scolaire 2019-2020 et sur la fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide que, pour l'année scolaire 2019-2020, l'ALSH sera ouvert:
 - les mercredis de septembre 2019 à juillet 2020 pendant la période scolaire,
 - une semaine aux vacances de Toussaint, du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 25 octobre 2019,
 - une semaine aux vacances de Février, du lundi 17 février 2020 au vendredi 21 février 2020,
 - une semaine aux vacances de Pâques, du lundi 20 avril 2020 au vendredi 24 avril 2020,
 - quatre semaines en Juillet, entre le lundi 6 juillet et le vendredi 31 juillet 2020 inclus.
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre l'UFCV et le cahier des charges annexé, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, s'agissant d'un marché de service.
- fixe les tarifs journaliers suivants, pour l'année scolaire 2019-2020 :

pour une journée:

- pour les enfants de la Commune et ceux des Communes riveraines scolarisés à Saunay:
 - 1% du quotient familial pour les quotients familiaux inférieurs 770 €
 - 1,20% du quotient familial pour les quotients familiaux supérieurs ou égaux à 771 €, avec un minimum de 3,5 € / jour et un maximum de 14 € / jour,
- pour les enfants d'autres Communes : 17 € / jour

043/2019 - Fixation du prix du repas du 13 juillet 2019.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la fête du 14 juillet, la Commission des Fêtes, Sports et Loisirs a mis à son programme un repas ouvert à tous avec inscription et règlement à l'avance, le vendredi 13 juillet au soir à la salle des loisirs de Saunay. Il convient donc de fixer le prix de ce repas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix du repas du 13 juillet au soir à :

- 19 € pour les adultes de Saunay
- 22 € pour les adultes extérieurs à la Commune
- 8 € pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus.

Questions diverses:

- Le petit Saunois : relecture avant impression le 27 juin
- Voirie 2019: remise des appels d'offres le 24 juin. La commission voirie se réunira le 3 juillet à 17h pour l'ouverture des propositions.
- Logement communal: Les travaux prennent du retard Mr le Maire demande que au minimum l'herbe soit coupée. Christophe doit prendre rendez-vous pour faire le point.
- Les conseillers suite à certaines observations demandent que les employés du service technique ne soient pas toujours ensemble sur les différents chantiers. De nombreuses tâches peuvent être effectuées par une seule personne.
- Les peintures blanches concernant l'ancienne priorité route de Villeporcher ne sont toujours pas recouvertes de peinture noire, ce qui pose problème pour la sécurité routière.
- Géothermie : les canalisations sont en place; du retard est constaté au sujet des radiateurs qui n'ont pas été commandés en temps utile par l'entreprise.
- remplacement de Christèle : 8 personnes ont postulé pour le poste; une personne a été retenue.
- Les ordures ménagères passent sous le contrôle de SMITCOM.
- Le 12 juin a eu lieu une réunion (Enfants Jeunesse) avec la CAF le contrat commune par commune va être reconduit malgré la demande de la CAF qui désire depuis plusieurs années établir un contrat inter-communautaire.
- La trésorerie de Château-Renault doit fermer, nous serons dépendants d'Amboise.
- Malgré les interdictions et demandes répétées une voiture stationne régulièrement devant l'entrée de l'école ce qui pose un problème de sécurité.
- Frelons asiatiques : une entreprise recherche les frelons pour mener des études ; prévenir la mairie en cas de besoin.
- Éclairage public : il est demandé s'il est possible de prolonger la durée de l'éclairage public le soir dans le centre bourg ; la demande doit être transmise au SIEIL.
- City park : il y aura du retard dans l'installation définitive. Anima Jeune s'est engagé à verser la somme de 2000 euros que l'association a mis en réserve sur un exercice précédent à cet effet .
- Selon M. Mortreuil, mardi la salle des loisirs était sale; seul le parking sur lequel il y avait des déchets de verre et d'alimentation a été nettoyé par les occupants du week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21:40

Date des prochaines séances du Conseil Municipal le vendredi 19 juillet 2019, 20 septembre 2019, 18 octobre 2019, 15 novembre 2019, 13 décembre 2019 et 17 janvier 2020.